



**Pour mon projet
immobilier, j'agis.
Pour assurer
mon emprunt, j'AGIPI.**



PRÉVOYANCE | **AGIPI Emprunteur**
ASSURANCE EMPRUNTEUR

AGIPI POUR VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

AGIPI est une association d'assurés qui conçoit des solutions d'épargne, de retraite, de prévoyance, de santé et d'assurance emprunteur.

50 ans d'engagement au service de votre protection

Depuis 1976, AGIPI fait évoluer ses contrats pour répondre aux besoins de ses adhérents à chaque étape de leur vie : protéger leur famille, leur activité professionnelle, leur santé, leur patrimoine et leurs emprunts, mais aussi préparer leur retraite.

Créée par des professionnels indépendants souhaitant mieux se protéger, l'association rassemble aujourd'hui plus de 830 000 adhérents.

Depuis sa création, AGIPI est partenaire d'AXA.

Ce partenariat historique et exclusif associe l'expertise d'AGIPI en matière de protection sociale à la solidité de l'un des principaux groupes mondiaux d'assurance.

Être adhérent AGIPI*, c'est agir ensemble et bénéficier de :

- **L'innovation**
AGIPI fait régulièrement évoluer ses contrats pour y intégrer de nouvelles garanties et de nouveaux services, adaptés aux besoins et aux modes de vie de ses adhérents.
- **L'écoute et la proximité**
Les instances de l'association représentent les adhérents et défendent leurs intérêts. Les agents AXA ainsi que les équipes d'AGIPI et de son centre de gestion ADIS les accompagnent au quotidien.
- **Une participation à la vie de l'association**
Chaque année, les adhérents sont invités à voter lors de l'assemblée générale. Ils peuvent également partager leurs attentes à travers des enquêtes et des consultations.
- **Une information claire et accessible**
L'espace adhérents sécurisé permet de consulter ses adhésions, d'effectuer des démarches en ligne et de suivre ses remboursements. Les adhérents reçoivent également **Le FIL AGIPI**, qui décrypte les enjeux de la protection sociale, de l'épargne et de la retraite, tout en vous informant de l'actualité de l'association.

AGIPI, c'est aussi :

- **Faire progresser la protection sociale**
AGIPI innove pour apporter des réponses concrètes aux évolutions de la société : garantie violences intrafamiliales, garantie maternité pour les femmes travailleuses non salariées, services de prévention et d'accompagnement...
- **Agir pour une finance plus responsable**
Pionnière de la gestion pilotée responsable, AGIPI développe des supports et des modes de gestion qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- **Soutenir l'entrepreneuriat**
Avec *Femmes qui Comptent* et le concours *Pour les entrepreneurs j'AGIPI*, l'association encourage celles et ceux qui entreprennent et valorise des projets innovants à fort impact.
- **Agir auprès des personnes fragilisées**
Le Fonds de dotation AGIPI soutient des projets qui améliorent la qualité de vie des personnes confrontées à la maladie ou à une situation de fragilité.



Quelques chiffres au 31.12.2025



50 ans
d'engagement



831 810
adhérents



1 244 568
adhésions



6
contrats
AGIPI Emprunteur,
Agipi Santé, CAP, CLEF,
CLER, FAR PER



24,9 Md€
d'épargne
confiée en gestion
en assurance-vie
et en retraite

* Cotisation annuelle à l'association : 15 euros.

QU'EST CE QU'UNE ASSURANCE EMPRUNTEUR ?

Une assurance emprunteur couvre vos engagements financiers en cas d'aléas de santé (arrêt de travail, invalidité, décès) pour vos prêts personnels et professionnels. Mettez votre famille à l'abri et pérennisez votre activité avec le contrat **AGIPI Emprunteur**.

PERSONNELS ? PROFESSIONNELS ? ASSUREZ-VOUS POUR TOUS VOS PRÊTS

AGIPI Emprunteur est valable pour tout type de prêts et s'adapte à toutes les modalités existantes : mensualités constantes, in fine ou par paliers.

Il vous permet de construire votre garantie emprunteur sur mesure en fonction des besoins : décès, incapacité ou invalidité.



INCAPACITÉ

En cas d'incapacité temporaire de travail (ITT), les indemnités journalières versées par votre régime obligatoire ne couvrent qu'une partie de votre salaire, ce qui peut rendre difficile le paiement des mensualités de votre crédit. Avec **AGIPI Emprunteur**, la mensualité du prêt est prise en charge le temps de l'arrêt de travail, à hauteur de la quotité assurée, déduction faite de la franchise et dans la limite de 3 ans. La garantie vous couvre jusqu'à 70 ans.

LE PLUS

Les garanties sont forfaitaires et ne dépendent pas de votre niveau de revenus.

LE PLUS

Dans certains cas, si vous souscrivez en même temps que votre coemprunteur, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'adhésion conjointe.



INVALIDITÉ

Le contrat **AGIPI Emprunteur** prend en charge partiellement ou totalement les échéances du prêt, en fonction du degré d'invalidité établi selon le barème des accidents du travail de la Sécurité sociale et le taux d'invalidité professionnelle fixé par expertise.

LE PLUS

Pour déterminer le taux d'invalidité, de nombreuses professions bénéficient d'un barème propre à leur activité et plus avantageux que le barème de la Sécurité sociale.



DÉCÈS

Le contrat **AGIPI Emprunteur** assure le remboursement du capital restant dû au jour du décès selon la quotité assurée.

LE PLUS

Cette garantie est également valable en cas de perte totale et irréversible d'autonomie jusqu'à 70 ans.

+ de 35 ANS !

Depuis 1989, l'offre AGIPI est une référence sur le marché de l'assurance emprunteur. Elle s'adapte, innove et propose régulièrement de nouveaux services.



Sélection Premium
Emprunteurs
2023

UN CONTRAT RÉCOMPENSÉ UNE GARANTIE DE QUALITÉ

En 2026, 2025 et 2024, **AGIPI Emprunteur** a fait partie de la Sélection Premium de l'Assurance des Emprunteurs du site Good Value for Money.

En 2024 et 2023, Gestion de Fortune lui a décerné l'Oscar du meilleur contrat d'assurance emprunteur.

ASSUREZ VOS PRÊTS AUX MEILLEURES CONDITIONS

Pour vos emprunts, en cours ou à venir, vous pouvez souscrire au contrat **AGIPI Emprunteur**, à tout moment, quel que soit votre établissement de crédit !



UNE SOUSCRIPTION EN 20 MINUTES¹ !

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec un agent AXA. Il vous guidera vers la meilleure solution en fonction de votre situation, de vos impératifs, et facilitera vos démarches. La souscription est simple et rapide. Elle peut s'effectuer en moins de 20 minutes !



UNE GESTION DE PROXIMITÉ

ADIS, le centre de gestion dédié aux contrats AGIPI, basé à Schiltigheim (Bas-Rhin), met ses équipes à votre disposition pour gérer vos contrats et vous apporter la meilleure qualité de service au quotidien.



LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

En France en 2024, les services de sécurité ont enregistré 272 400 victimes de violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire, soit une augmentation de 0,4 % par rapport à 2023². Parce que ces chiffres ne devraient pas exister, AGIPI apporte son soutien aux victimes en leur permettant de percevoir leurs indemnités journalières sans franchise en cas d'arrêt de travail.



GARANTIE AIDE À LA FAMILLE

Pour permettre aux parents d'accompagner leur enfant gravement malade, sans se soucier de leur crédit, AGIPI met à disposition la garantie « aide à la famille ». Contactez votre Agent AXA pour en savoir plus.



UN CONTRAT PLUS RESPONSABLE AVEC L'OPTION ÉCO-CITOYENNE

L'option éco-citoyenne vous permet de réduire les frais de dossier si vous choisissez de recevoir vos documents contractuels par voie électronique. « Moins de papiers = moins de frais de dossier ! »



POUR VOUS

Cancer du sein

En cas de reconstruction mammaire à la suite d'un cancer du sein ayant déjà donné lieu au paiement d'indemnités en cas d'incapacité de travail, il ne sera pas appliqué de nouvelles franchises.

- 1 - Dans 85 % des cas, souscription en 20 minutes : sans formalité médicale ou avec formalités médicales minimales (5 questions seulement), estimation en ligne et finalisation avec un agent AXA. Le cas échéant, vous pouvez compléter en ligne, de chez vous, les questions médicales complémentaires. Si besoin nous avons à votre disposition des centres de bilan de santé pour accélérer les examens.
2 - Source : Ministère de l'intérieur | Communiqué de presse du 23 octobre 2025.

Assureur du contrat



AXA France Vie

S.A. au capital de 487 725 073,50 €
310 499 959 RCS Nanterre

AXA Assurances Vie Mutuelle

Société d'Assurance Mutuelle sur la vie
et de capitalisation à cotisations fixes
Siren 353 457 245

Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche -
92727 Nanterre Cedex

Entreprises régies par le Code des assurances

Centre de gestion des contrats d'assurance AGIPI



Siège social

12 avenue Pierre Mendès France -
CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex
Tél. 03 90 23 90 00

Société anonyme de courtage d'assurances
au capital de 480 000 €
Filiale d'AXA France Vie

306 843 731 RCS Strasbourg
ORIAS 07 029 368

Association souscriptrice du contrat



Siège social

12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 -
67312 Schiltigheim Cedex - Tél. 03 90 23 90 00

Bureau parisien

13 rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
Tél. 01 40 08 93 00

Registre des Associations du tribunal
d'instance de Schiltigheim -
volume 21 - n° 1049

Siren 307 146 308

